

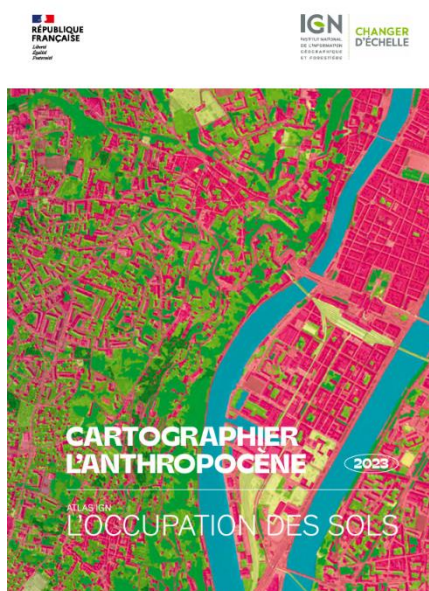
REVUE DOCUMENTAIRE

Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Beauvaisis

Date : 13/12/2024



Cartographier l'Anthropocène - L'Occupation des Sols



Résumé : L'occupation des sols correspond à la couverture d'un territoire par des éléments biophysiques, regroupés en zones plus ou moins homogènes, tels que des forêts, des villes, des zones humides, des surfaces agricoles, des infrastructures... Appréhendée à l'IGN par différentes sources d'observation – relevés terrain, vues aériennes, données satellites, points de nuages LiDAR –, cette description physique de l'espace est cruciale pour l'aménagement du territoire, la maîtrise de l'artificialisation des sols et les décisions sur les usages socio-économiques des terres.

L'Atlas de l'IGN permet de prendre du recul sur les choix passés de l'occupation du sol : reconquête forestière, aménagement des fleuves, remembrement agricole, aménagement urbain, etc. Des opérations d'ampleur identiques sont à présent à mener par le gouvernement et les acteurs locaux pour adapter les territoires aux bouleversements écologiques.

L'obligation du « zéro artificialisation nette » (ZAN), prévue par la loi Climat et résilience, en est un exemple illustratif. Pour éviter de piloter les transitions en aveugle et ne pas entrer dans des controverses d'interprétations des situations, il faut des données de base solides et objectives. Dans ce contexte, le support visuel qu'est la carte est un outil de médiation utile.

Référence : IGN, *Cartographier l'Anthropocène - L'Occupation des Sols*, 2023.

Lien internet : [2023 - Atlas IGN des cartes de l'anthropocène](#)

Réussir le ZAN en réduisant le mal-logement : c'est possible

Artificialisation



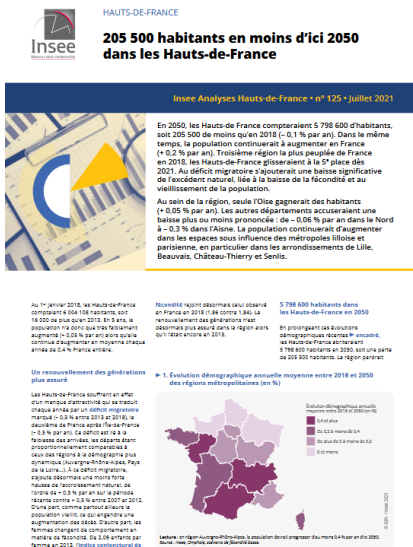
Résumé : Partant du constat que le modèle d'aménagement actuel ne permet ni de protéger les sols et la biodiversité, ni de résoudre une crise du logement qui s'aggrave, les fondations pour la Nature et l'Homme et Abbé Pierre voient dans la mise en œuvre de l'objectif Zéro Artificialisation Nette une opportunité de changer de paradigme, au service d'une transition juste.

Ce rapport présente une série de leviers permettant de produire de nouveaux logements sans consommer de nouveaux espaces, de construire en minimisant l'artificialisation, et d'améliorer l'accès du plus grand nombre aux services et à la nature. Il souligne également l'importance de soutenir plus fortement les acteurs du logement abordable ainsi que les acteurs de l'économie sociale et solidaire engagés pour un urbanisme plus juste

et plus résilient. Il insiste enfin sur la nécessité de renforcer les outils de maîtrise des prix du foncier et des loyers, ainsi que les moyens des collectivités les plus fragiles en matière d'ingénierie territoriale. Pour mobiliser pleinement l'ensemble de ces leviers sur les territoires et allier réduction de l'artificialisation et réduction des inégalités sociales.

Référence : Fondation pour la Nature et l'Homme, *Réussir le ZAN en réduisant le mal-logement : c'est possible !*, Artificialisation, mars 2024.

Lien internet : [Réussir le ZAN et réduire le mal-logement, c'est possible ! - Fondation pour la Nature et l'Homme](#)



Résumé : En 2050, les Hauts-de France compteraient 5 798 600 d'habitants, soit 205 500 de moins qu'en 2018. Dans le même temps, la population continuerait à augmenter en France. Troisième région la plus peuplée de France en 2018, les Hauts-de-France glisseraient à la 5^e place dès 2021. Au déficit migratoire s'ajouterait une baisse significative de l'excédent naturel, liée à la baisse de la fécondité et au vieillissement de la population.

Au sein de la région, seule l'Oise gagnerait des habitants. Les autres départements accuseraient une baisse plus ou moins prononcée. La population continuerait d'augmenter dans les espaces sous influence des métropoles lilloise et parisienne, en particulier dans les arrondissements de Lille, Beauvais, Château-Thierry et Senlis.

Référence : Insee Analyses Hauts de France, *205 500 habitants en moins d'ici 2050 dans les Hauts de France*, n°125, Juillet 2021

Lien internet: [205 500 habitants en moins d'ici 2050 dans les Hauts-de-France - Insee Analyses Hauts-de-France - 125](#)

Les métiers en 2030. Quelles perspectives de recrutement en région ?



Résumé : Comme dans la projection nationale, les besoins de recrutement résultent de la dynamique des activités. Cette dynamique crée de nouveaux postes pour certains métiers et en détruit pour d'autres. S'y ajoutent les remplacements occasionnés par les départs en fin de carrière. Les besoins de recrutement sont confrontés, pour chaque métier et chaque région, aux flux de jeunes débutants sur le marché du travail, ce qui permet d'identifier des recrutements qui deviendraient potentiellement plus difficiles.



Ces projections sont ici déclinées par métiers sur les treize régions métropolitaines, en termes de dynamique de l'emploi et de démographie. Si elles tiennent compte des tendances régionales observées par le passé et de ce que l'on peut anticiper aujourd'hui, elles n'intègrent pas les politiques régionales susceptibles d'infléchir la dynamique d'activité ni le travail transfrontalier qui peut accroître par endroit les difficultés de recrutement.

Référence : DARES, *Les Métiers en 2030. Quelles perspectives de recrutement en région ?*, Janvier 2023

Lien internet : [Les métiers en 2030 quelles perspectives de recrutement en région - Le rapport.pdf](#)

Synthèse Hauts de France : [Dares_metiers-en-2030_hauts-de-france.pdf](#)

Mémento opérationnel sur l'urbanisme commercial



Résumé : La première partie de ce guide présente les enjeux du développement commercial et l'animation de réflexions à mener pour parvenir à un projet et à une stratégie équilibrée répondant aux besoins locaux. Il précise la chaîne de décision qui permet de mûrir le projet et propose une dynamique « d'urbanisme négocié » pour un développement commercial équilibré ainsi que la mise en place d'une gouvernance à cet effet.

La seconde partie rassemble les outils à disposition des acteurs pour élaborer et mettre en œuvre leur stratégie. En proposant de mettre la planification au service de la redynamisation commerciale, ce guide soumet aux acteurs le cheminement des questions à se poser à travers des schémas pédagogiques, en présentant des sujets incontournables à traiter aux différentes échelles territoriales. Les approches et les questions de ce guide sont représentatives des situations vécues dans le cadre des études de faisabilité Centre-ville Centre-bourg soutenues par la Région Hauts-de-France.

Référence : Région Hauts de France, Pour un développement commercial équilibré : les outils de l'urbanisme au service du commerce et des collectivités, Guide à destination des acteurs locaux, 2022

Lien internet : [Hauts-de-France 2040](https://hauts-de-france-2040.fr/)

Agir contre la vacance des logements en milieu rural peu dense



Résumé : La ruralité d'aujourd'hui est riche de ses diversités : en perpétuelle évolution, elle puise sa force dans un héritage culturel qui lui permet de valoriser ses ressources et de s'adapter aux différentes facettes de notre territoire. La lutte contre la vacance est une stratégie qui préserve cet héritage pour mieux le transmettre aux générations suivantes.

La lutte contre la vacance est au croisement de nombreux enjeux de l'aménagement des territoires ruraux. Si la vacance du logement en milieu rural peu dense partage de nombreux points communs avec celle des aires urbaines, elle présente certaines particularités : une demande réduite en logements, des centralités en perte d'attractivité et progressivement abandonnées, une valeur foncière faible, une proportion importante de ménages âgés et un patrimoine architectural, naturel et agricole qui se dégrade. La lutte contre la vacance s'inscrit dans un projet de territoire qui donne une cohérence à l'action publique. Elle permet de conforter une politique de transition écologique.

Référence : DDT de l'Indre, *Agir contre la vacance des logements en milieu rural peu dense – exemple du département de l'Indre*, 2021.

Lien internet : [Agir contre la vacance des logements en milieu rural peu dense | DREAL Centre-Val de Loire](#)

Guide Formes urbaines et Densités

GUIDE FORMES URBAINES ET DENSITÉS



Résumé : Le territoire du Nord-Pas de Calais est le deuxième espace le plus artificialisé de France. Ce phénomène s'est renforcé ces 20 dernières années avec une croissance de 25 % des terres artificialisées, alors que dans le même temps la population n'a augmenté que de 1,5 % (données issues de la DREAL NPdC). La densité vise ainsi à optimiser les terrains voués à la construction et à préserver les terres agricoles et naturelles. La densité est simplement un outil de calcul au service d'un aménagement raisonné.

Construire "dense", c'est rapprocher les habitants des équipements, des services et des commerces de proximité, et les inciter à les utiliser. On accueille des habitants qui pourront fréquenter la centralité à pied et auront moins le réflexe de prendre leur voiture pour se rendre vers des zones périphériques. Ce choix contribue à réduire les émissions de pollution en limitant les déplacements et en développant une ville des courtes distances. À l'inverse, "étalement" la ville favorise le commerce et les services de périphérie. La recherche de densité permet ainsi de développer et pérenniser des commerces et services centraux. Elle participe indirectement à l'animation de la vie locale et donc à l'attractivité du territoire.

Référence : SM du SCoT du Grand Douaisis, *Guide Formes Urbaines et Densités : comment fabriquer du vivre ensemble*, Janvier 2017.

Lien internet : [scot_gd-densite-vf.pdf](https://www.scot-gd-densite-vf.pdf)

L'aménagement et la mobilité de personnes dans le SRADDET Hauts de France



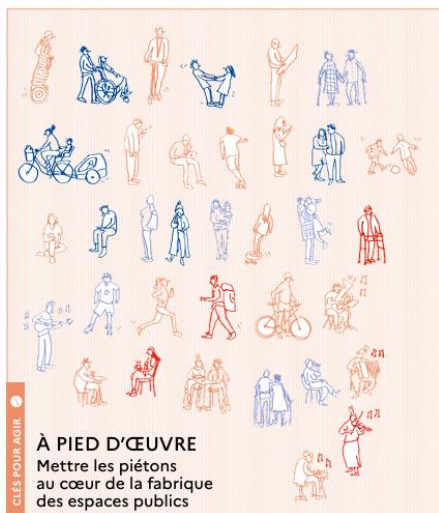
Résumé : Au travers du SRADDET approuvé le 4 août 2020, la Région Hauts-de-France définit ses ambitions en matière d'aménagement du territoire en déclinant des objectifs et des règles selon une approche thématique. En matière de mobilité de personnes, le SRADDET identifie des enjeux économiques, environnementaux, sanitaires et sociaux et d'organisation du territoire pour la Région Hauts-de-France. Il vise à garantir un système de transport fiable et attractif en réduisant les déplacements et leurs impacts, notamment par le développement des modes alternatifs, et en améliorant les conditions de déplacement sur le territoire régional.

A travers ce guide méthodologique réalisé dans le cadre des Ateliers Régionaux des Acteurs de l'Aménagement, la Région propose une lecture croisée des objectifs et des règles du SRADDET en matière d'aménagement et de mobilité de personnes, en s'appuyant sur les dernières évolutions juridiques. A destination des SCoT, il propose des pistes de réponses permettant de prendre en compte les évolutions réglementaires et de traduire les objectifs et les règles du SRADDET dans leurs documents de planification.

Référence : Agence Hauts de France 2040, *L'aménagement et la mobilité de personnes dans le SRADDET Hauts de France : guide méthodologique à destination des acteurs de l'aménagement*, Septembre 2022.

Lien internet : [Hauts-de-France 2040](https://hauts-de-france-2040.fr/)

À PIED D'ŒUVRE : Mettre les piétons au cœur de la fabrique des espaces publics



Résumé : Ce guide présente les moyens, les outils et les processus pour faire de la figure du piéton le pivot de la fabrique des espaces publics. Il s'appuie sur une grande diversité de publications (ouvrages académiques, articles, guides opérationnels, cahier de prescriptions, études comparatives, benchmarks, etc.) et sur un nombre conséquent d'entretiens réalisés avec des acteurs et actrices de la fabrique des espaces publics (élu-es, technicien·nes, concepteurs et conceptrices, monde associatif, expert·es divers·es et varié·es), impliqué·es dans des contextes, des échelles et des enjeux territoriaux variés (métropoles, villes moyennes, territoires périurbains et ruraux, en France et en Europe).

Il s'adresse à l'ensemble des acteurs et actrices concerné·es, élu·es, technicien·nes des collectivités, professionnel·les et toute personne curieuse des

questions d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Il vise à guider l'action publique dans les différentes étapes d'une politique de fabrique des espaces publics, depuis la conduite de projet aux outils opérationnels en passant par la vision stratégique.

Référence : ADEME, *À PIED D'ŒUVRE : Mettre les piétons au cœur de la fabrique des espaces publics*, 2022.

Lien internet : <https://librairie.ademe.fr/urbanisme-territoires-et-sols/5998-a-pied-d-oeuvre-mettre-les-pietons-au-coeur-de-la-fabrique-des-espaces-publics.html>

Autres sources documentaires :

 Mobilité Inclusive, *Mobilité des seniors en France : constats perspectives et recommandations*, 2014. ([La-mobilité-des-seniors-en-France.pdf](#))

 CERDD, *Revitaliser sa commune : enjeux, objectifs et leviers d'actions*, 2024. ([Revitaliser sa commune - Enjeux, objectifs et leviers d'actions / Ressources territoires durables / Territoires durables / Parcours thématiques - Centre Ressource du Développement Durable](#))

 CAUE 44, *Réinventer la zone d'activités - Pour un aménagement durable des espaces d'activités*, 2011. ([\(\(Ré\)inventer la zone d'activités - Nov 2011 - CAUE 44\)](#))

 Population et Sociétés, *La population française devrait continuer de vieillir d'ici un demi-siècle*, n°597, février 2022 ([La population française devrait continuer de vieillir d'ici un demi-siècle - Population et Sociétés - Ined éditions - Ined - Institut national d'études démographiques](#))

 ARAA, *Référentiel d'opérations sobres en foncier à l'heure du ZAN*, 2023 ([Hauts-de-France 2040](#))

 FNAU, *Abécédaire de la Renaturation - Des définitions pour mieux cerner les enjeux de la renaturation dans le cadre du ZAN*, octobre 2024 ([Abécédaire de la renaturation - Fnau](#))

 CERDD, *Dossier Documentaire - La Sobriété Foncière*, juin 2023 ([Dossier documentaire - Sobriété foncière / Territoires durables / Actualités - Centre Ressource du Développement Durable](#))